

----- Message original -----

**Sujet :** [INTERNET] Projet îlot Cheminant St Renan

**De :** claudine Moreau

**Pour :** pref-consultation@finistere.gouv.fr

**Date :** 18/09/2023 14:41

M. Le Préfet,

Je souhaite ici exprimer mon avis sur le projet de l'îlot de la place Cheminant sur la commune de St Renan.

A l'heure où les communes de France, d' Europe, voire dans le monde réfléchissent à végétaliser leurs centres et créer des îlots de fraîcheur, ce projet visant l'artificialisation d'un espace tout près du centre-ville historique apparaît à contre-courant des politiques et tendances actuelles. La bétonisation de cet espace prévoyant une trentaine de logements et de parkings, dont 80 % seraient privés relève t-il réellement d'une nécessité d'intérêt public ?

Ne serait-il pas plus raisonnable d'exploiter le bâti existant ? Il existe sur la commune . Je pense notamment à Kerzouar, le bâtiment de l'école Diwan dont les locaux sont libres, l'école du Petit-Prince qui va se libérer. La commune possède donc du foncier qui peut parfaitement être rénové afin d'accueillir des familles et des séniors aux revenus modestes ayant du mal à se loger sur la commune. D'ailleurs à quel type de population s'adresseront les 80 % de logements privés ? Seront-ils seulement réservés à une population modeste ? Et si ce n'est pas le cas, peut-on encore parler de projet d'utilité publique ?

Un projet au coeur de la ville de création d' espace végétalisé respectant la faune et la flore, conservant les arbres dont nous avons plus que jamais besoin au vu du changement climatique, conservant les murs et murets en pierre participant au charme de la ville qui, rappelons-le est un des 100 plus beaux détours de France (mais pour combien de temps encore au vu de son urbanisation et bétonisation galopantes ?) ne serait-il pas plus pertinent ?

De plus, nous avons appris que ce projet prévoit l'expropriation de 3 propriétaires. Ils vont se voir amputer d'une grande partie de leurs biens, dont des jardins arborés. Le recours à l'expropriation devrait être envisagée comme solution ultime, une fois que toutes les autres ont été discutées avec les personnes concernées, autour d'une table, dans un esprit de bienveillance, de concertation, de compromis, de respect d'autrui. Est-ce que ce fut vraiment le cas ? Les propriétaires ont travaillé pourtant sur un projet alternatif avec le promoteur Baraine en 2021 qu'ils ont soumis à la commune. Ce projet apparaît comme étant sensé et répond aux injonctions politiques actuelles de limiter l'artificialisation des sols : création de 29 logements, maintien des arbres, création d'un jardin partagé. Il montre également l'effort de compromis réalisé par les propriétaires.

Pourquoi ce projet a t-il été aussitôt rejeté, sans concertation?

En conclusion, je m'oppose à ce projet dont l'intérêt général est loin d'être avéré et qui ne prend pas en compte les injonctions à moins de bétonisation et à plus de végétalisation de

nos villes.

Je vous prie d'agréer, M.Le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

Mme Moreau Claude Marie